

# Portage par l'Etablissement de la maitrise d'ouurage de l'opération temporaire de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire

#### Point d'information sur la période 2014-2016

Dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) et en application de de la délibération du Comité syndical du 28 juin 2013, l'Etablissement assure, pour la période de référence 2014-2016, la maitrise d'ouvrage unifiée de l'opération temporaire de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire.

Confiée annuellement pour une durée maximale de 3 ans – à l'issue d'une procédure d'appel d'offres – au Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS), cette prestation consiste à produire et déverser en divers lieux du bassin de la Loire des juvéniles de saumons dont le comportement se rapproche au maximum de celui de saumons sauvages nés dans le milieu naturel et en minimisant le risque de dénaturation génétique

Concernant la prestation 2016, par courrier du 26 juin 2015, le prestataire (CNSS) a indiqué ne pas pouvoir renouveler le marché en raison de l'importante diminution de l'indice de révision des prix appliqué à la présente prestation. En conséquence, un nouveau marché a été relancé pour la période de janvier à octobre 2016 avec des ajustements technique (augmentation du déficit de production autorisé) et financier (prix fermes).

Considérant d'une part la réduction du nombre de smolts à déverser en 2016 (moins 30 000 individus) et d'autre part, le raccourcissement sur une période de 10 mois de la prestation, le montant total de l'opération intégrant les frais de suivi de cette action par un chargé de mission (1/2 ETP pendant 10 mois), est évalué à 528 395,50 € TTC.

Pour assurer son financement, des demandes de subventions ont été faites auprès des partenaires financiers selon les modalités présentées ci-dessous.

Financeurs	Taux de participation	Montant de la participation prévisionnelle
FEDER Loire	35 %	184 938,43 € €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	35 %	184 938,43 € €
EDF	12 %	63 407,46 €
Fédération nationale de la Pêche	6 %	31 703,73 €
Etablissement public Loire	12 %	63 407,46 €
Total	100 %	528 395,50 €

#### Perspectives pour la période 2017-2019

Par courrier du 27 mai dernier dont copie est jointe en annexe, le Directeur de la DREAL Centre-Val de Loire a sollicité l'Etablissement pour assurer la mise en œuvre du futur marché sur la période 2017-2019 et a indiqué vouloir engager une réflexion pour une réécriture du contenu de ce dernier.

Sans préjuger de la réponse qui sera apportée par les instances délibérantes de l'Etablissement, ses services en collaboration avec ceux de la DREAL (pilote du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) et en particulier de son volet concernant le saumon de Loire-Allier) ont en conséquence initié mi-août une consultation auprès :

- des Fédérations de pêche, CLE et EPTB concernés afin d'adapter au mieux la gestion opérationnelle aux territoires locaux (sites déversés, quantités déversées...);
- du groupe d'appui du PLAGEPOMI sur les modalités de ces opérations (captures de géniteurs, reproduction, déversements...).

Cette consultation, par voie de courriers électroniques et questionnaires joints en annexe, est portée à la connaissance des collectivités membres de l'Etablissement.

Cette démarche s'intègre dans le calendrier prévisionnel suivant :

- Consultation des acteurs locaux et du groupe d'appui du PLAGEPOMI : août à octobre 2015,
- 2. Ecriture du cahier des charges du marché 2017-2019 : novembre à décembre 2015,
- 3. Consultation des financeurs, du groupe d'experts du plan Loire IV, du conseil scientifique du saumon de Loire-Allier : janvier février 2016,
- 4. Finalisation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres : printemps 2016.
- 5. Attribution et notification du marché : automne 2016.

En réponse à la sollicitation de la DREAL et dans une logique de continuité d'action, il est proposé que l'Etablissement donne un accord de principe pour assurer la maitrise d'ouvrage du soutien temporaire d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire pour la période 2017-2019, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des financements nécessaires.

Il est également proposé de renouveler la convention à titre gracieux avec les services de l'ONEMA pour l'appui à la vérification des prestations.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.



Copie 45

#### PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Service Loire et Bassin Loire-Bretagne

Département Délégation de Bassin

Nos réf: SLBLB/DDB/VJ-CC/15.0081

Vos réf.:

Affaire suivie par : Véronique JOLY

veronique1.joly@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02 36 17 41 53 – Fax: 02 36 17 41 02

Courriel: slblb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 27 MAI 2015

Le directeur régional, délégué de bassin

à

Monsieur le Directeur de l'Établissement public Loire

Objet : Opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons sur le bassin de la Loire

Depuis 2014, l'Établissement public Loire assure la maîtrise d'ouvrage du marché n° 2013BP08 concernant les opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire. Ce marché couvre la période 2014-2016. Il arrivera donc prochainement à son terme.

Le plan de gestion des poissons migrateurs 2014-2019 (Plagepomi), adopté en février 2014, intègre un volet « saumon », auparavant décliné dans le « plan saumon de Loire-Allier ». Néanmoins, cet élargissement de la gestion autour des migrateurs en général (et non plus uniquement du saumon), n'atténue en rien les mesures engagées pour le saumon atlantique. La stratégie développée dans le plan s'organise autour de quatre orientations fondamentales :

- la coopération dans la gouvernance (Orientation G);
- la préservation et la non-dégradation de l'existant (Orientation P);
- la reconquête et la restauration des milieux favorables aux espèces amphihalines (Orientation R) ;
- l'amélioration des connaissances et le suivi des populations dans un contexte de changement global (Orientation C).

L'orientation R, en particulier, décline plusieurs mesures d'accompagnement de la reconquête d'habitats productifs et accessibles par des opérations de soutien temporaire d'effectif en juvéniles.

Bien qu'en 2015 les retours de saumons comptabilisés à la station de Vichy laissent pressentir une amélioration de la situation (plus de 1 000 saumons enregistrés), l'état de la population reste très incertain. La variabilité interannuelle des comptages le montre bien, puisqu'en 2014 le nombre de saumons observé à Vichy était moitié moins important qu'en 2015.



En outre, le suivi des opérations de repeuplement réalisé via une étude d'assignation génétique, portée par l'institut national de la recherche agronomique (Inra) de Rennes, met en évidence le succès des opérations engagées. L'ensemble des échantillons prélevés sur des saumons de la cohorte 2009, issus de la reproduction 2008, a pu être collecté et analysé. En moyenne, 40 % des retours annuels proviennent du conservatoire national du saumon sauvage (2012, 2013, 2014).

Face aux constats d'une fragilité importante de la population de saumon, et d'une efficacité prouvée des opérations de repeuplement encadrées par le Plagepomi, la délégation de bassin Loire-Bretagne, pilote du Plagepomi souhaite poursuivre ces opérations pour la période 2017-2019.

L'Établissement public Loire, dont la structure et les compétences sont adaptées à la mise en œuvre d'une telle opération à l'échelle du bassin, assure avec succès la maîtrise d'ouvrage du marché actuel. Dans une logique de continuité, la délégation de bassin souhaite vous solliciter de nouveau pour la mise en œuvre du marché futur et initier avec vous la réflexion pour une réécriture et une adaptation de la commande, riche de l'expérience de ces dernières années. Celle-ci pourrait s'appuyer davantage sur un échelon local par l'intermédiaire de maîtrises d'ouvrage déléguées, afin de favoriser une coopération dans la gouvernance comme le vise le Plagepomi.

Christophe CHASSANDE

PJ: Copie à DREAL Pays de la Loire

RECEPTION L EXPEDITEUR	E: 2	AM	12	U15
NUMERO :	·	TUS	d	
	Attrib	ution		Copies
PRES			L	
CAB			<u> </u>	
DGS				×
DAF			<u> </u>	
DEPR			<u> </u>	
DDGT	د	S Ale		
COM			<u> </u>	
	Agenda	Signa	alé	

De:

JOLY Veronique - DREAL Centre/SLBLB/DDB <veronique1.joly@developpement-

durable.gouv.fr>

Envoyé:

vendredi 7 août 2015 16:58

À:

Lucile.mazeau@eptb-loire.fr; a.lagaly@haut-allier.com; sage\_arroux2@orange.fr; alagnon.sage@orange.fr; celine.boisson@eptb-loire.fr; d.girault@parc-livradois-forez.org; c.malraison@eptb-vienne.fr; s.loriot@eptb-vienne.fr; federation-pecheallier@wanadoo.fr; federation43@pechehauteloire.fr; accueil@peche63.com; contact@peche86.fr; federation-peche87@wanadoo.fr; peche23@aliceadsl.fr;

contact@peche-saone-et-loire.fr

Cc:

Agathe LEMAIRE; Laurent; CAPDEVILLE Bruno

Objet:

Consultation sur les déversements de saumons effectués en Loire-Bretagne

Pièces jointes:

Annexe 3 sites DVS 2014-2016.pdf; Annexe 3 sites DVS 2014-2016.xls;

NT\_consultation\_territoires.pdf

Bonjour,

Dans le cadre de la réflexion pour la réécriture du marché concernant les opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire, pour la période 2017-2019, nous avons travaillé en commun entre l'Établissement public Loire (Agathe LEMAIRE) et la DREAL de bassin (Véronique JOLY). Nous avons souhaité vous consulter afin de renforcer l'ancrage territorial de ces opérations.

Cette consultation est adressée aux commissions locales de l'eau, aux EPTB concernés et aux fédérations de pêche présents sur les territoires concernés par ces opérations.

Vous trouverez en pièce jointe le questionnaire support de cette enquête et son annexe.

Merci de le porter à connaissance localement et de nous faire part de votre retour pour le 30 octobre 2015. Sans réponse de votre part à la date précisée, votre avis sera considéré comme favorable à ces opérations telles qu'elles sont actuellement menées.

Pour toutes questions complémentaires, nous sommes disponibles par mél, ou aux numéros suivants :

Agathe LEMAIRE agathe.lemaire@eptb-loire.fr 02 46 47 03 35

Véronique JOLY <u>veronique1.joly@developpement-durable.gouv.fr</u> 02 36 17 41 53 »

Bien cordialement,

Agathe LEMAIRE et Véronique JOLY

JOLY Véronique Chargée de mission qualité des milieux aquatiques et poissons

DREAL Centre Délégation de bassin Loire-Bretagne 02 36 17 41 53

Merci d'utiliser le lien suivant pour me faire parvenir tout document dépassant 2Mo <a href="https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/">https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/</a>



# PUBLIC

#### Note méthodologique sur les opérations de repeuplement en saumons dans le bassin de la Loire

Orléans, le 27 juillet 2015

#### Introduction

La synthèse des pressions auxquelles est exposée la population de saumons et la précision des enjeux relatifs à cette espèce ont permis d'identifier un objectif à long terme : la préservation et la reconquête de la viabilité pérenne des populations sauvages dans le bassin de la Loire. Le plan de gestion des poissons migrateurs fixe ainsi pour 6 ans (2014-2019) les modalités d'action pour l'atteinte de cet objectif :

« Tous les efforts déployés doivent se concentrer sur l'atteinte de cet objectif, ce qui suppose d'agir :

- en priorité pour la préservation et la reconquête des habitats et de la continuité écologique, notamment dans les bassins versants modérément anthropisés, des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement pour les poissons migrateurs amphihalins et de la zone d'actions prioritaires pour l'anguille;
- au cas par cas et en accompagnement par des mesures d'encadrement des pratiques de pêche ou de soutien temporaire des effectifs. Ces dernières opérations seront pleinement valorisées pour maintenir l'évolution favorable des populations vers leur viabilité, en parallèle des actions de préservation et de reconquête des habitats et de la continuité écologique ;
- en faveur d'une poursuite de l'acquisition des connaissances afin de renforcer la compréhension du fonctionnement des populations. »

(Plagepomi 2014-2019)

Ainsi, les opérations de déversements en saumons dans le bassin de la Loire permettent de soutenir temporairement la population sauvage, en accompagnement d'actions sur les habitats. Compte tenu de l'état des pressions sur les sous bassins versants et de la présence ou non d'une population résiduelle de saumons sauvages, il a été choisi (Plagepomi 2014-2019) :

- de conserver et préserver, en priorité, la population de saumons sauvages dans les bassins de l'Allier et de la Loire bourguignonne ;
- de réintroduire des saumons dans d'autres bassins versants, notamment le bassin Vienne Creuse Gartempe, afin de restaurer des populations.

Le marché des opérations temporaires de soutien d'effectif en saumon dans le bassin de la Loire, couvre la période 2014-2016. Il arrivera donc prochainement à son terme.



Bien qu'en 2015 les retours de saumons comptabilisés à la station de Vichy laissent pressentir une amélioration de la situation (1 177 saumons enregistrés le 19 juillet 2015), l'état de la population reste incertain. La variabilité inter-annuelle des comptages le montre bien, puisqu'en 2014 le nombre de saumons observé à Vichy était moitié moins important qu'en 2015.

En outre, le suivi des opérations de repeuplement réalisé via une étude d'assignation génétique, portée par l'institut national de la recherche agronomique (Inra) de Rennes, met en évidence le succès des opérations engagées. L'ensemble des échantillons prélevés sur des saumons de la cohorte 2009, issus de la reproduction 2008, a pu être collecté et analysé. En moyenne, 40 % des saumons, sur lesquels des échantillonnages ont été effectués lors des retours annuels, proviennent du conservatoire national du saumon sauvage (2012, 2013, 2014).

Face aux constats d'une fragilité importante de la population de saumon et d'une efficacité des opérations de repeuplement encadrées par le Plagepomi, la délégation de bassin Loire-Bretagne, pilote du Plagepomi souhaite poursuivre ces opérations pour la période 2017-2019.

L'Établissement public Loire, dont la structure et les compétences sont adaptées à la mise en œuvre d'une telle opération à l'échelle du bassin, assure avec succès la maîtrise d'ouvrage du marché actuel. Cette structure trentenaire, qui réunit aujourd'hui une cinquantaine de collectivités, contribue à construire une solidarité de bassin en animant de nombreuses actions. De par un ancrage territorial fort et sa connaissance fine et multi-thématique du bassin de la Loire, le choix de l'Établissement public Loire comme maître d'ouvrage des opérations de repeuplement apparaît tout à fait pertinent.

## Cadrage de la démarche

SLBLB/DDB/VJ

Riches d'une expérience de plusieurs années et dans la perspective d'amélioration des actions menées pour améliorer la gestion, la **DREAL Centre – Val de Loire**, pilote du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) et en particulier de son volet concernant le saumon de Loire-Allier, et l'**Établissement public Loire**, maître d'ouvrage des opérations de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire, ont initié une réflexion au sujet de ces **opérations de repeuplement**.

Pour enrichir cette réflexion, les deux structures ont souhaité mener une large consultation à deux niveaux :

- En premier lieu, afin d'adapter au mieux la gestion aux spécificités et enjeux locaux, les territoires concernés par des déversements sont interrogés sur la pertinence des opérations menées (sites déversés, quantités déversées...). Cette consultation est menée auprès des Fédérations de pêche, des Commissions Locales de l'Eau et des Établissements Publics Territoriaux de Bassin concernés, à qui il est demandé de porter cette enquête localement.
- Il convient également d'interroger les personnes ressources du bassin Loire Bretagne qui connaissent et suivent ces opérations depuis maintenant de nombreuses années. Cette consultation pourra porter plus spécifiquement sur les modalités de ces opérations (captures de géniteurs, reproduction, déversements...). Elle sera adressée au groupe d'appui du Plagepomi.



Cette démarche intervient à l'approche de la clôture du marché actuel, qui couvre la période 2014-2016. Elle a vocation à orienter les gestionnaires pour la réécriture d'un marché pour la période 2017-2019. Ce nouveau marché pourra suivre le planning suivant :

- 1. Partage d'une réflexion pour la réécriture du marché et ciblage des premiers besoins en juin et juillet 2015.
- 2. Consultation des acteurs des territoires, du groupe d'appui du Plagepomi du bassin et des financeurs du 15 août au 30 octobre 2015,
- 3. Montage du cahier des charges marché 2017-2019 en novembre et décembre 2015,
- 4. Consultations libres par le pilote et le maître d'ouvrage <u>en janvier et février 2016</u> (financeurs, groupe d'experts du plan Loire IV, Conseil Scientifique du saumon de Loire-Allier...)
- 5. Finalisation du marché (dernières modifications éventuelles) en mars 2016,
- 6. Publication en mars 2016,
- 7. Examen par le comité de programmation en mai 2016.

#### **Consultation des territoires**

L'objectif de ces opérations de repeuplement en saumons consiste à produire et à déverser, en plusieurs lieux du bassin de la Loire, des juvéniles de saumon dont le comportement se rapproche au maximum de celui des saumons sauvages nés dans le milieu (aptitude à s'alimenter et à survivre dans le milieu naturel, capacité à migrer vers la mer pour se nourrir et y grandir, capacité à revenir se reproduire sur les zones amont du bassin de la Loire, capacité à effectuer une reproduction efficace, c'est-à-dire qui produise des individus naturellement viables), et en minimisant le risque de perte de diversité génétique.

Trois stades de juvéniles de saumons (œufs, alevins et smolts) sont produits afin d'être installés dans des incubateurs de terrain ou déversés dans les rivières du bassin suivant les modalités ci-dessous, issues des mesures du Plagepomi.

Cours d'eau	Œufs en incubateurs	Alevins	Smolts
Allier	200 000	250 000	
Alagnon		100 000	
Sioule		130 000	
Dore		50 000	
Arroux et affluents		70 000	
Gartempe et affluents		200 000	35 000
TOTAL	200 000	800 000	35 000

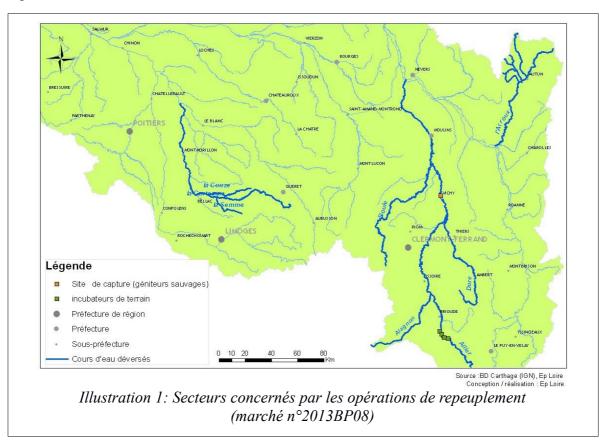
Projection 2017-2019 des déversements potentiels en suivant la lignée actuelle et les recommandations du Plagepomi (programme de mesure)

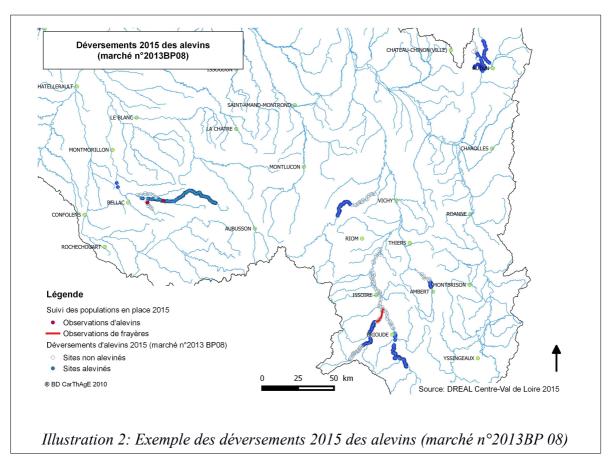
En annexes, vous trouverez la liste des sites potentiels de déversements et les cartographies associées. Ces sites ont été déterminés à partir de prospection d'habitats productifs sur le terrain (Malavoi, ONEMA, Logrami, etc.) et en prenant en compte la zone refuge pour les géniteurs sauvages (zone de forte productivité en amont de Langeac sur l'Allier, préservée pour les populations sauvages).

Depuis 2009, les sites de déversements ont été déterminés en fonction des frayères naturelles observées et des problèmes rencontrés (qualité de l'eau, ensablement, travaux, etc.). Une zone



de non déversements d'alevins et de smolts de 500 mètres à l'amont et à l'aval de chaque frayère naturelle observée a été mise en place afin de protéger les juvéniles issus de la reproduction naturelle.





Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le PLAGEPOMI 2014-2019 et les rapports des opérations de repeuplement depuis 2009 via les liens suivants :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-poissons-migrateurs-r127.html http://www.eptb-loire.fr/saumons/

Au vu des éléments présentés (quantités et sites déversés dans le cadre du marché de soutien d'effectifs en saumon sur la période 2014-2016) et de votre connaissance du territoire, nous vous remercions par avance de compléter le questionnaire suivant :

Questions	g	énéra]	les	•
` ^	_			

• Êtes-vous satisfait des déversements effectués sur votre territoire ?  □ Oui □ Non	
Si la réponse est non, quelle en est la cause ?  • Percevez-vous une valorisation positive de ces actions sur votre territoire ? Si oui, laquelle ?	
• Commentaires sur les opérations de repeuplement dans le bassin de la Loire :	
Questions sur les déversements d'œufs :	
<ul> <li>Quatre incubateurs alimentés par des œufs sont utilisés à titre d'expérimentation s marché 2014-2016, avez-vous un avis sur le sujet ?</li> <li>Qui</li> <li>Non</li> </ul>	ur le
Pouvez-vous expliquer pourquoi ?	
Questions sur les déversements d'alevins :	
• Voyez-vous des sites qu'il serait souhaitable d'ajouter à la liste des endroits or déversements d'alevins ont lieu (affluents, etc.) ? Au contraire, voyez-vous des si retirer de cette liste ? Pour quelles raisons ?	tes à
<ul> <li>Dans les années à venir, il pourrait être envisagé de déverser des alevins dans cer affluents comme les Couzes (Allier) ou d'autres affluents, avez-vous un avis s</li> </ul>	
question?	
□ Oui	
□ Non	
Expliquer:	
• Quels éléments pouvez-vous mettre en parallèle à ces opérations de déversements   □ Problèmes de qualité de l'eau	:
Expliquer (lieux, période, nature du/des problème(s))?	
Souhaitez-vous faire des suggestions pour adapter les déversements ?  □ Problèmes d'ensablement	
Expliquer (lieux, période, quantité) ?	
Souhaitez-vous faire des suggestions pour adapter les déversements ?	
□ Présence de travaux	
Expliquer (lieux, période, nature des travaux) ?	
Souhaitez-vous faire des suggestions pour adapter les déversements ?	
□ Déversements d'autres espèces de poissons	
Expliquer (lieux, période de déversements, quantités, nature déversement)?	du
Souhaitez-vous faire des suggestions pour adapter les déversement	s de
saumons?	o uc
□ Autres :	
Expliquer?	
1 1	



Souhaitez-vous faire des suggestions pour adapter les déversements ? 

☐ Je n'ai aucun élément à signaler

- Avez-vous des commentaires complémentaires ?
- Avez-vous des questions complémentaires ?

#### Questions sur les déversements de smolts :

• Le programme de mesures du Plagepomi 2014-2019 a prévu un arrêt progressif du déversement des smolts dans l'Allier jusqu'en 2016. Néanmoins, le déversement de 35 000 smolts peut être maintenu dans la Gartempe, avez-vous un avis sur le sujet ?

□ Oui
□ Non
Pouvez-vous expliquer pourquoi?

#### Retours de cette consultation en novembre

En novembre, suite à la clôture de la première consultation (30 octobre 2015), adressée aux acteurs du territoire et au groupe d'appui du Plagepomi, une synthèse sera rédigée. Elle actera également les orientations choisies pour la rédaction du marché 2017-2019. Sa rédaction doit permettre d'éclairer la production d'une nouvelle version du marché. Des éléments de cette synthèse pourront être utilisés si nécessaire pour la seconde vague de consultations, dite « consultations libres ».

# Consultations libres en janvier et février 2016

Adressée aux financeurs, au groupe d'experts du plan Loire IV, au Conseil Scientifique du saumon de Loire-Allier, etc., cette seconde phase de consultations est plus libre et reste fonction des interrogations restantes. Elle pourra notamment se baser sur :

- le projet de CCTP 2017-2019;
- la synthèse de la première consultation.

Elle doit permettre d'aboutir à la version finale du marché 2017-2019, dont la publication est prévue en mars 2016.



De:

Envoyé:

À:

JOLY Veronique - DREAL Centre/SLBLB/DDB < veronique1.joly@developpement-durable.gouv.fr>

vendredi 7 août 2015 17:03

deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr; bertrand.auge@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr; philippe.de-gestas@centre.pref.gouv.fr; Direction.DREAL-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr; cab.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr; Direction.Dreal-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr; roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr; direction.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr; direction.dreal-

langrous@developpement-durable.gouv.fr; dir.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr; direction.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr; direction.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr;

Bruno.CAPDEVILLE@developpement-durable.gouv.fr;

veronique1.joly@developpement-durable.gouv.fr; dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr; raa.dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr; ddt-directeur@haute-loire.gouv.fr; ddtm-direction-permanence@loire-

atlantique.gouv.fr; pierrick.le-bards@loire-atlantique.gouv.fr; ddt-

directeur@vienne.gouv.fr; ddtm-directeur@vendee.gouv.fr; francois.jacq@ifremer.fr; dr4@onema.fr; pierre.steinbach@onema.fr; vincent.vauclin@onema.fr; dr6 @onema.fr; dr2@onema.fr; bmi.loire-estuaire@onema.fr; ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr; webmestre@eau-loire-bretagne.fr; lucien.maman@eau-loire-bretagne.fr; dt.centrebourgogne@vnf.fr; gip@loire-estuaire.org; contact@epmp-

marais-poitevin.fr; agathe.lemaire@eptb-loire.fr; direction@eptb-loire.fr; eptb@sevre-nantaise.com; s.loriot@eptb-vienne.fr; i.bouchoule@eptb-vienne.fr; accueil@paysdelaloire.fr; bruno.coic@paysdelaloire.fr;

candide.chaumont@regioncentre.fr; Olivier.DUCARRE@regioncentre.fr; a.lagaly@haut-allier.com; animation@sage-allieraval.com; celine.boisson@eptb-loire.fr; alagnon.sage@orange.fr; cecile.fourmarier@loire-estuaire.org; contact@baie-bourgneuf.com; contact@smidap.fr; correspondance@parc-marais-poitevin.fr; info@parc-naturel-briere.fr; fma@forum-marais-atl.com; logrami@logrami.fr; louis.sauvadet@wanadoo.fr; contact@fne-pays-de-la-loire.fr;

repeuplementanguille.france@gmail.com; fnpf@federationpeche.fr; federation43 @pechehauteloire.fr; antoine.lardon@wanadoo.fr; federation-peche-

allier@wanadoo.fr; secretariat@federationpeche44.fr; adapaef44@wanadoo.fr; jerome.monfray@bbox.fr; philippe.boisneau@wanadoo.fr;

aadppmfedla@wanadoo.fr; corepem@corepem.fr; mustang2@orange.fr; Crpmem-poitou-chtes@wanadoo.fr; tableau-salt-loire@logrami.fr; tableau-anguille-loire@logrami.fr; angeline.senecal@logrami.fr; marnould@wwf.fr;

bernard.rousseau@fne.asso.fr; josselin.de-lespinay@laposte.net;

jean.allardi@wanadoo.fr; aidsa@free.fr; p.martin@cnss.fr; fomodo@free.fr; marc.brugiere@edf.fr; guillaume.evanno@rennes.inra.fr; etienne.prevost@st-pee.inra.fr; jean.martin@irstea.fr; catherine.boisneau@univ-tours.fr;

eric.feunteun@mnhn.fr

Agathe LEMAIRE: Laurent; CAPDEVILLE Bruno

Consultation sur les déversements de saumons effectués en Loire-Bretagne Annexe 3 sites DVS 2014-2016.pdf; Annexe 3 sites DVS 2014-2016.xls;

NT\_consultation\_GA\_Plagepomi.pdf

#### Bonjour,

Cc:

Objet:

Pièces jointes:

Dans le cadre de la réflexion pour la réécriture du marché concernant les opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire, pour la période 2017-2019, nous avons travaillé en

commun entre l'Établissement public Loire (Agathe LEMAIRE) et la DREAL de bassin (Véronique JOLY). Nous avons souhaité vous consulter afin de renforcer l'ancrage territorial de ces opérations.

Cette consultation vous est adressée en tant que personnes ressources « saumon » du bassin.

Vous trouverez en pièce jointe le questionnaire support de cette enquête et ses annexes.

Merci de nous faire part de votre retour pour le 30 octobre 2015. Sans réponse de votre part à la date précisée, votre avis sera considéré comme favorable à ces opérations telles qu'elles sont actuellement menées.

Pour toutes questions complémentaires, nous sommes disponibles par mél ou aux numéros suivants :

Agathe LEMAIRE agathe.lemaire@eptb-loire.fr 02 46 47 03 35

Véronique JOLY <u>veronique1.joly@developpement-durable.gouv.fr</u> 02 36 17 41 53

Bien cordialement,

Agathe LEMAIRE et Véronique JOLY

JOLY Véronique Chargée de mission qualité des milieux aquatiques et poissons

DREAL Centre Délégation de bassin Loire-Bretagne

02 36 17 41 53

Merci d'utiliser le lien suivant pour me faire parvenir tout document dépassant 2Mo <a href="https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/">https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/</a>



# PUBLIC

### Note méthodologique sur les opérations de repeuplement en saumons dans le bassin de la Loire

Orléans, le 27 juillet 2015

#### **Introduction**

La synthèse des pressions auxquelles est exposée la population de saumons et la précision des enjeux relatifs à cette espèce ont permis d'identifier un objectif à long terme : la préservation et la reconquête de la viabilité pérenne des populations sauvages dans le bassin de la Loire. Le plan de gestion des poissons migrateurs fixe ainsi pour 6 ans (2014-2019) les modalités d'action pour l'atteinte de cet objectif :

« Tous les efforts déployés doivent se concentrer sur l'atteinte de cet objectif, ce qui suppose d'agir :

- en priorité pour la préservation et la reconquête des habitats et de la continuité écologique, notamment dans les bassins versants modérément anthropisés, des cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement pour les poissons migrateurs amphihalins et de la zone d'actions prioritaires pour l'anguille;
- au cas par cas et en accompagnement par des mesures d'encadrement des pratiques de pêche ou de soutien temporaire des effectifs. Ces dernières opérations seront pleinement valorisées pour maintenir l'évolution favorable des populations vers leur viabilité, en parallèle des actions de préservation et de reconquête des habitats et de la continuité écologique;
- en faveur d'une poursuite de l'acquisition des connaissances afin de renforcer la compréhension du fonctionnement des populations. »

(Plagepomi 2014-2019)

Ainsi, les opérations de déversements en saumons dans le bassin de la Loire permettent de soutenir temporairement la population sauvage, en accompagnement d'actions sur les habitats. Compte tenu de l'état des pressions sur les sous bassins versants et de la présence ou non d'une population résiduelle de saumons sauvages, il a été choisi (Plagepomi 2014-2019) :

- de conserver et préserver, en priorité, la population de saumons sauvages dans les bassins de l'Allier et de la Loire bourguignonne ;
- de réintroduire des saumons dans d'autres bassins versants, notamment le bassin Vienne Creuse Gartempe, afin de restaurer des populations.

Le marché des opérations temporaires de soutien d'effectif en saumon dans le bassin de la Loire, couvre la période 2014-2016. Il arrivera donc prochainement à son terme.



Bien qu'en 2015 les retours de saumons comptabilisés à la station de Vichy laissent pressentir une amélioration de la situation (1 177 saumons enregistrés le 19 juillet 2015), l'état de la population reste incertain. La variabilité inter-annuelle des comptages le montre bien, puisqu'en 2014 le nombre de saumons observé à Vichy était moitié moins important qu'en 2015.

En outre, le suivi des opérations de repeuplement réalisé via une étude d'assignation génétique, portée par l'institut national de la recherche agronomique (Inra) de Rennes, met en évidence le succès des opérations engagées. L'ensemble des échantillons prélevés sur des saumons de la cohorte 2009, issus de la reproduction 2008, a pu être collecté et analysé. En moyenne, 40 % des saumons, sur lesquels des échantillonnages ont été effectués lors des retours annuels, proviennent du conservatoire national du saumon sauvage (2012, 2013, 2014).

Face aux constats d'une fragilité importante de la population de saumon et d'une efficacité des opérations de repeuplement encadrées par le Plagepomi, la délégation de bassin Loire-Bretagne, pilote du Plagepomi souhaite poursuivre ces opérations pour la période 2017-2019.

L'Établissement public Loire, dont la structure et les compétences sont adaptées à la mise en œuvre d'une telle opération à l'échelle du bassin, assure avec succès la maîtrise d'ouvrage du marché actuel. Cette structure trentenaire, qui réunit aujourd'hui une cinquantaine de collectivités, contribue à construire une solidarité de bassin en animant de nombreuses actions. De par un ancrage territorial fort et sa connaissance fine et multi-thématique du bassin de la Loire, le choix de l'Établissement public Loire comme maître d'ouvrage des opérations de repeuplement apparaît tout à fait pertinent.

## Cadrage de la démarche

SLBLB/DDB/VJ

Riches d'une expérience de plusieurs années et dans la perspective d'amélioration des actions menées pour améliorer la gestion, la **DREAL Centre – Val de Loire**, pilote du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) et en particulier de son volet concernant le saumon de Loire-Allier, et l'**Établissement public Loire**, maître d'ouvrage des opérations de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire, ont initié une réflexion au sujet de ces **opérations de repeuplement**.

Pour enrichir cette réflexion, les deux structures ont souhaité mener une large consultation à deux niveaux :

- En premier lieu, afin d'adapter au mieux la gestion aux spécificités et enjeux locaux, les territoires concernés par des déversements sont interrogés sur la pertinence des opérations menées (sites déversés, quantités déversées...). Cette consultation est menée auprès des Fédérations de pêche, des Commissions Locales de l'Eau et des Établissements Publics Territoriaux de Bassin concernés, à qui il est demandé de porter cette enquête localement.
- Il convient également d'interroger les personnes ressources du bassin Loire Bretagne qui connaissent et suivent ces opérations depuis maintenant de nombreuses années. Cette consultation pourra porter plus spécifiquement sur les modalités de ces opérations (captures de géniteurs, reproduction, déversements...). Elle sera adressée au groupe d'appui du Plagepomi.



Cette démarche intervient à l'approche de la clôture du marché actuel, qui couvre la période 2014-2016. Elle a vocation à orienter les gestionnaires pour la réécriture d'un marché pour la période 2017-2019. Ce nouveau marché pourra suivre le planning suivant :

- 1. Partage d'une réflexion pour la réécriture du marché et ciblage des premiers besoins en juin et juillet 2015.
- 2. Consultation des acteurs des territoires, du groupe d'appui du Plagepomi du bassin et des financeurs du 15 août au 30 octobre 2015,
- 3. Montage du cahier des charges marché 2017-2019 en novembre et décembre 2015,
- 4. Consultations libres par le pilote et le maître d'ouvrage <u>en janvier et février 2016</u> (financeurs, groupe d'experts du plan Loire IV, Conseil Scientifique du saumon de Loire-Allier...)
- 5. Finalisation du marché (dernières modifications éventuelles) en mars 2016,
- 6. Publication en mars 2016,
- 7. Examen par le comité de programmation en mai 2016.

# Consultation du groupe d'appui du Plagepomi

Au vu de vos connaissances sur le saumon et sur le bassin Loire-Bretagne, nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre aux questions suivantes au sujet des opérations de repeuplement :

Pour rappel, la production est réalisée à partir des individus suivants, par ordre de priorité :

- « 1. géniteurs sauvages adultes capturés dans l'année,
- 2. adultes sauvages reconditionnés,
- 3. smolts dévalants prélevés dans l'Allier,
- 4. géniteurs enfermés (issus de juvéniles nés au sein du site de production). (...)

La priorité est donnée à la production d'alevins puis d'œufs et en dernier lieu de smolts » (marché 2013BP08, mesures R3-C-167 du Plagepomi)

 La production est actuellement assurée en partie sur la base des 50 géniteurs maximum capturés à Vichy. Serait-il opportun d'augmenter ce chiffre conformément à la recommandation de Williansbourg citée par le conseil scientifique du saumon de Loire-Allier en 2009 ?

« Partant de l'hypothèse qu'une salmoniculture bien gérée peut apporter des résultats positifs pour la population sauvage et en s'appuyant sur les recommandations des généticiens relatives à la diversité (également traduites dans la recommandation de Williamsburg, question 4.2), 50 femelles et 50 mâles pourvus d'une nageoire adipeuse devraient être prélevés chaque année pour la pisciculture, en gardant à l'esprit que pour les mâles, des options alternatives (tacons matures, smolts, cryoconservation de sperme ...) seront nécessaire pour atteindre cet objectif. Ces objectifs chiffrés restent sujets à révision en cas de contraintes, comme un nombre insuffisant de saumons remontant une année donnée » (Conseil Scientifique 2009).

- Est-il opportun de produire à partir de géniteurs enfermés ? Si oui, quel stade devrait être produit à partir de géniteur enfermés ? Pouvez-vous expliquer vos choix ?
- En termes d'objectifs et de quantités produites, concernant des déficits potentiels, jusqu'où peut-on aller? Le marché 2014-2016 en cours prévoit une marge de 20 %, le déficit de production éventuel affectant en priorité le bassin versant de la Gartempe.



Cours d'eau	Œufs en incubateurs	Alevins	Smolts
Allier	200 000	250 000	60 000
Alagnon		100 000	
Sioule		130 000	
Dore		50 000	
Arroux et affluents		70 000	
Gartempe et affluents		200 000	35 000
TOTAL	200 000	800 000	95 000

Projection des déversements prévus en 2016

Vous pouvez lire ci-dessus les objectifs quantitatifs par cours d'eau prévus pour l'année 2016. Vous trouverez également en pièce jointe l'annexe 3 du marché 2016 qui comprend les sites de déversements. Il faut noter que les habitats productifs de certains affluents comme les Couzes sont actuellement prospectés.

- Pensez-vous utile ou nécessaire de modifier les quantités d'alevins prévues par cours d'eau ? Si oui, dans quel sens ?
- Voyez-vous des sites qu'il serait souhaitable d'ajouter à la liste des endroits où les déversements d'alevins ont lieu (affluents, etc.) ? Au contraire, voyez-vous des sites à retirer de cette liste ? Pour quelles raisons ?
- Selon le principe de préservation des populations en place, les déversements d'alevins intègrent chaque année les données d'observation de frayères naturelles. Ainsi, un espace de 500 m est préservé de part et d'autre des frayères constatées. Cette règle dite « des 500 m », amène à supprimer certains sites de déversements situés dans le périmètre de protection. En 2014, l'application de ce principe de précaution a conduit à déverser les effectifs prévus pour le repeuplement très en aval, dans les sites les moins favorables. Faute de place, et suite à une consultation du conseil scientifique, les surplus de l'année ont été déversés sur les sites où des observations de frayères ont été faites. Ces déversements ont suivi le principe de précaution suivant :

En considérant qu'une frayère naturelle produit en moyenne 3 000 œufs et que le taux de survie de l'œuf à l'alevin est de 5 %, on en déduit qu'un nid produit 150 alevins. En prenant en compte une densité de 0,5 alevins/ m² (chiffre cité dans le Plagepomi : R3-B-145, R3-C-166), une frayère occupe alors 300 m².

Jugez-vous possible d'adapter la règle des 500m pour éviter la situation rencontrée en 2014 ? Avez-vous une autre suggestion de principe de précaution ? Jugez-vous pertinente l'approche menée en 2014 ?

- Considérez-vous opportun de déverser les surplus inhérents à la production en milieu naturel ?
- Pensez-vous utile de déverser des juvéniles de saumons sur des secteurs non accessibles à l'espèce mais où les habitats sont considérés comme favorables ?



- Quatre incubateurs, alimentés par 200 000 œufs, sont utilisés à titre d'expérimentation sur le marché 2014-2016, d'après vous est-ce que cette expérimentation doit se poursuivre et selon quelles modalités? Et selon vous, quels critères doivent prédominer pour l'évaluation de ce projet (critère technique, écologique, sociologique...)?
- Le programme de mesures du Plagepomi 2014-2019 a prévu un arrêt progressif des smolts sur l'Allier jusqu'en 2016. Néanmoins, 35 000 smolts peuvent être maintenus sur la Gartempe, avez-vous un avis sur le sujet ?
- Voyez-vous un intérêt à la production de smolt pour l'expérimentation et la recherche ?
- Avez-vous des commentaires complémentaires ?
- Avez-vous des questions complémentaires ?

#### Retours de cette consultation en novembre

En novembre, suite à la clôture de la première consultation (30 octobre 2015), adressée aux acteurs du territoire et au groupe d'appui du Plagepomi, une synthèse sera rédigée. Elle actera également les orientations choisies pour la rédaction du marché 2017-2019. Sa rédaction doit permettre d'éclairer la production d'une nouvelle version du marché. Des éléments de cette synthèse pourront être utilisés si nécessaire pour la seconde vague de consultations, dite « consultations libres ».

# Consultations libres en janvier et février 2016

Adressée aux financeurs, au groupe d'experts du plan Loire IV, au Conseil Scientifique du saumon de Loire-Allier, etc., cette seconde phase de consultations est plus libre et reste fonction des interrogations restantes. Elle pourra notamment se baser sur :

- le projet de CCTP 2017-2019 ;
- la synthèse de la première consultation.

Elle doit permettre d'aboutir à la version finale du marché 2017-2019, dont la publication est prévue en mars 2016.



Annexe 3 : liste non exhaustive des sites de déversements

Annexe 3 : liste non exhaustive des sites de déversements					
Nom	Rivière	X longitude	Y latitude	Capacité d'acceuil d'alevins	
Sioule : Barrage	e de Queuille - Jei	nzat			
Chateauneuf Aval barrage	Sioule	643879	2115327	4500	
Chateauneuf Station Epuration	Sioule	643813	2115426	3500	
Pont de Braynant	Sioule	643882	2115939	12000	
Moulin de la Fayolle	Sioule	644294	2116712	4500	
Moulin de la Collange	Sioule	644724	2117169	3000	
Amont Lisseuil	Sioule	644817	2117751	12000	
Amont Moulin des Iles	Sioule	645249	2118576	3500	
Aval Moulin des Iles	Sioule	645416	2118723	2000	
Chez Mathias	Sioule	644728	2119377	5500	
Chez Barthomier	Sioule	644537	2120402	4000	
Biesse	Sioule	645252	2121609	6000	
Rochocol	Sioule	645398	2121969	10000	
Aval barrage camping du Pont de Menat	Sioule	646053	2122090	7000	
Aval Barrage Pont de Menat	Sioule	645862	2122700	2500	
Amont Château Saint Quintin	Sioule	656297	2122744	3500	
Moulin de Saint Quintin	Sioule	655764	2122806	9500	
Château Saint Quintin	Sioule	656545	2122826	7000	
Péraclos - Accès pompier	Sioule	653724	2122880	16000	
Chatelut	Sioule	646156	2123099	2000	
Hotel Vindrie - amont carrefour Champeaux	Sioule	646916	2123285	5500	
Camping RG Saint Gal-sur-Sioule	Sioule	652373	2123285	11000	
Saint Gal	Sioule	652271	2123531	2000	
Champeaux	Sioule	647545	2123545	5000	
Carrefour des Bournats	Sioule	647896	2123590	5000	
Club Nautique - Aval barrage	Sioule	657852	2123814	1000	
Les peupliers - Les Bournats	Sioule	648072	2124112	4500	
Ebreuil aval pont	Sioule	658296	2124155	5000	
Barrage du moulin de Chambons	Sioule	651801	2124170	10000	
Carrefour de Champomier	Sioule	648420	2124754	1500	
Aval Moulin de Lavau - Les roches	Sioule	648697	2124817	5500	
Chouvigny les Roziers	Sioule	650986	2124888	11000	
Amont Viaduc A71	Sioule	660233	2124910	2500	
Viaduc A71	Sioule	660380	2125066	13500	
Confluence Gourdonne	Sioule	649804	2125101	9000	
Les Valignards	Sioule	659386	2125119	5500	
Chouvigny amont Château	Sioule	649063	2124787	19500	
Moulin des Valignard	Sioule	659581	2125152	5500	
Aval Viaduc A71	Sioule	660874	2125348	4500	
Amont les Visiers	Sioule	660919	2125372	4500	
Les Radurons	Sioule	661240	2125900	2000	
Le Brinchignat	Sioule	661255	2126140	2000	
Les Tressots aval seuil	Sioule	664059	2126861	1000	
Les Tressots	Sioule	664024	2127456	8000	
Les Tressots aval	Sioule	664362	2128589	17000	
Les Brûlés	Sioule	665156	2129571	2500	
Amont pont Jenzat	Sioule	665668	2129701	11000	
Sioule	: Aval Jenzat				
Aval pont Jenzat	Sioule	665984	2129876	9000	
Minoterie des Salles	Sioule	666711	2130552	5000	
		1			
Aval Barrage Moulin Infernal	Sioule	668552	2130552	2500	

293000

La Cure	Sioule	667287	2130650	4000	[
Pont de la Beaume	Sioule	669160	2130855	1500	22 000
	de l'Arroux	000100	2100000	1000	22 000
Grand Millery	Ternin	747253	2222237	3500	
La Charmoye	Ternin	746047	2223114	4000	•
Lovernay	Ternin	744817	2224409	3500	•
Tavernay	Ternin	744192	2225447	3500	
Pré Charmoye	Ternin	743427	2226596	3000	
La Chaume	Ternin	743537	2227963	3500	•
Sommant	Ternin	743664	2228859	4000	•
Pont de Glux D132	Ternin	743919	2230385	2500	•
Moulin d'Usseau	Ternin	744990	2231612	2500	•
Mortaise	Ternin	744435	2233718	3000	•
Souvert	Ternin	743809	2234927	5000	•
Verpillières	Ternin	743640	2236370	3000	•
Chissey en Morvan	Ternin	742790	2237334	2500	•
Ecartée aval	Riv. de Cussy	737944	2230206	2000	•
La Chaume	Riv. de Cussy	737716	2231216	1500	•
Ferrière	Riv. d'Anost	736778	2229728	1500	
La bussière - Les Chevannes	Riv. d'Anost	736216	2230000	2000	
Pont N81	Méchet	742601	2216422	2500	
Les Grivaux	Méchet	741912	2217416	2500	
D296	Méchet	741609	2218207	2500	
Moulin Blanc	Méchet	736831	2218739	2000	
La Corvée	Méchet	741000	2219124	2500	
Grande Verrière	Méchet	737269	2219799	2000	
Château Bouton	Méchet	740364	2220643	2500	
Senavelle	Méchet	739226	2221081	2000	
Celle en Morvan	Chaloire	741058	2225399	6000	
Le Chêne	Chaloire	740519	2225739	2500	
Chaumes froides amont	Chaloire	739880	2226623	3000	
Vauchanges	Chaloire	739338	2227574	2500	
Le Moulin	Chaloire	738823	2228435	2000	
Conf anost cussy	Chaloire	738299	2229339	1500	
Les granges	Celle	744138	2218099	3500	
Plessis	Celle	744279	2218604	2000	
Pont Monthelon	Celle	744020	2219246	3000	
La Saurée	Celle	743572	2220180	4000	
Chantal	Celle	742506	2221194	4000	
Champs de Chantal	Celle	742224	2222522	4000	
Milliore	Celle	741903	2223144	4500	
Pont D978 aval	Celle	741455	2224460	3500	
Les barengers	Canche	739058	2225312	3000	
Planches St-Agnan	Canche	739377	2224855	2500	120 500
	et affluents				
Passerelle aval Bussière	Gartempe	559314	2123743	4000	
Passerelle de Roubeau	Gartempe	559148	2123798	1000	
Pont de la Vallade - Villedary	Gartempe	558070	2123928	2000	
Pont Roubeau / Villedary	Gartempe	558276	2123929	2000	
Passerelle aval Villedary	Gartempe	557715	2124102	2000	
Moulin du Vieux Pont de Bessines	Gartempe	525339	2124277	6500	
Moulin de Coulerolles	Gartempe	528796	2124311	6000	
Moulin de la Gerbe	Gartempe	527309	2124324	5500	
Aval Pont de Gaucharaud	Gartempe	531509	2124422	2000	
Passerelle "Chier de Bois"	Gartempe	557463	2124491	2500	ļ
Usine électrique du Mas Bessine	Gartempe	526156	2124532	2000	

Moulin de Villard	Conton	EOGE 45	2424574	EOO
Moulin de Villard	Gartempe	526545	2124574	500
Ruisseau de Sagnat Moulin de Bussière Etable	Gartempe	522872	2124661	6000
Moulin de Bussière Etable  Moulin de Talabot	Gartempe	522401	2124989	2000
Passerelle "Les Petits Bois"	Gartempe Gartempe	556406	2125247 2125288	2500
Moulin de la Vilette	Gartempe	556086 519098	2125266	1500 4000
Pont Mazéras	Gartempe	532875	2125502	500
Moulin du Sault	Gartempe	533125	2125505	3000
Usine de la Roche Etrangleloup	Gartempe	516076	2125708	30500
Moulin de Nazat (Fraisse)	Gartempe	520946	2125770	6000
Moulin Theillaud	Gartempe	517864	2125772	7500
Moulin de la Ville	Gartempe	518127	2125884	3000
Pont de Laprade - Papeterie	Gartempe	513506	2126031	1500
Moulin à Foulon	Gartempe	518088	2126053	1500
Moulin Gallant	Gartempe	518276	2126127	1000
Pont de Ventenat (D 711)	Gartempe	517181	2126140	4000
Pont de Rabeyrat	Gartempe	555493	2126239	500
Moulin d'Ardent	Gartempe	509028	2126412	11000
Passerelle Bois l'eau	Gartempe	534688	2126895	1000
Ancienne Papeterie	Gartempe	535469	2127118	2000
Moulin de St Sylvain	Gartempe	554926	2127137	2000
Moulin de Clopet	Gartempe	536176	2127467	2000
Pont de Gartempe (D 22)	Gartempe	553834	2127521	1000
Le Château de Gartempe	Gartempe	553587	2127619	3500
Pont de Fursac	Gartempe	536445	2127684	1000
Passerelle la Chassagne	Gartempe	552264	2127919	1500
Moulin de la roche	Gartempe	551021	2128211	2000
Passerelle Ribette	Gartempe	550005	2128236	1500
Tengence route du Pallet	Gartempe	537645	2128458	4500
Moulin de Pallet	Gartempe	537544	2128852	2500
Moulin de Ribbes (+ passerelle)	Gartempe	549516	2128884	2000
Pont de Bospillat (D 4)	Gartempe	549545	2129517	3500
Pont D 912	Gartempe	546357	2129787	4500
Pont D 48 (Laugères)	Gartempe	547319	2129996	2000
Langlard	Gartempe	548991	2130315	2500
Aval du Moulin Neuf	Gartempe	538730	2130350	2000
Moulin de Chatelus	Gartempe	539193	2130430	2000
Usine de la Côte	Gartempe	539582	2130481	3000
Moulin Sebrot	Gartempe	545380	2130488	2500
Tangence D 48	Gartempe	547963	2130495	2000
Confluence R. de Masgelier (amont)	Gartempe	548912	2130575	2000
Pont de Salagnac	Gartempe	545086	2130871	1000
Moulin de la Rébeyrolle	Gartempe	540116	2131049	1000
Moulin de Chalibat	Gartempe	544864	2131209	500
Route Age du Fils	Gartempe	543561	2131418	2500
Moulin de la Ribière	Gartempe	541777	2131941	1000
Pont de la Bergère	Semme	518911	2127132	6500
Pont de Bolinard (D25)	Semme	509674	2128479	3000
Moulin du Pont + Pont	Semme	507691	2128540	5000
Moulin de Vergnolles	Semme	506350	2128569	2500
Moulin des roches	Semme	517096	2128579	500
Moulin de Droux	Semme	508447	2128721	2000
Moulin de Villefavard	Semme	512931	2129130	1000
Pont de Morende	Semme	515092	2129336	1500
Moulin de la Côte	Semme	512198	2129450	1500
Moulin de l'Aumône + Pont	Semme	511368	2129654	2500

Pont de La Gorce	Couze	516184	2119291	2000	i I
Moulin de Courieux	Couze	515442	2120077	1500	
Ancien Moulin (Combas)	Couze	514660	2120686	5000	
Pont D711	Couze	513800	2121098	1500	
Moulins des Cros	Couze	513438	2121269	6000	
Moulin des Monts	Couze	513215	2122825	2000	
Moulin de l'Ile	Couze	513040	2123406	2000	
Pont de Balledent	Couze	512557	2124005	7000	233 500
	ore	312337	2124005	7000	233 300
La Chaux - Ruisseau du Puy	Dore	708441	2066285	1000	
Tour Goyon	Dore	708662	2066836	5000	
Bru amont	Dore	708512	2067141	2000	i
Bru	Dore	708220	2067166	3000	
Legat	Dore	707866	2067347	22000	i
Pont Perrier	Dore	707783	2068942	4500	
Carrefour des Chabriers	Dore	708217	2069169	1000	
Péchadoire	Dore	708008	2069231	2000	
Amont Châtelet	Dore	708366	2069599	1500	
Pont de Châtelet	Dore	707675	2070156	500	
Aval Pont de Châtelet	Dore	707514	2070133	3000	
Pont de Chantelauze	Dore	707458	2070324	6000	
Chantelauze	Dore	707343	2070732	2500	
Chassaing amont	Dore	707110	2070887	2000	
Chassaing aval	Dore	707161	2071116	1000	
Viaduc La Prade	Dore	706983	2071110	1500	
Aval barrage la Prade	Dore	707277	2071705	3000	
Pont de David	Dore	703920	2071703	5000	
Pont de Mirat	Dore	703920	2073247	22500	
Pont du Vivier	Dore	703044	2074230	10000	
Barrage du Chalard	Dore	703102	2074230	4000	
Usine du Chalard	Dore	701943	2075189	8500	111 500
	eac - Senouire	702037	2013413	0300	111 300
Aval barrage - Langeac	Allier	691990	2011056	1500	
lle d'amour - Langeac	Allier	691697	2011231	6000	
Confluence canal fuite - Langeac	Allier	691437	2011452	1000	
Pont Blanc - Langeac	Allier	691464	2011743	2000	•
Entrée Camping - Langeac	Allier	691604	2011939	1000	
Camping - Langeac	Allier	691913	2012182	4500	
Camping - Gravière - Langeac	Allier	691901	2012421	4500	i
Confluence Morange	Allier	691466	2012994	2500	
Station épuration - Langeac	Allier	691140	2013091	8500	i
Amont Pont Costet - Langeac	Allier	691015	2013163	2000	
Aval Pont de Costet	Allier	690785	2013744	3000	
Amont Reilhac	Allier	690710	2014090	29000	•
Amont gravière - Reilhac	Allier	690541	2014760	4000	•
Aval gravière - Reilhac	Allier	690505	2014929	2000	
La Plaine - Reilhac	Allier	690581	2015210	2000	
Confluence Malascon - Truchon	Allier	690377	2016068	3000	
Le Fournet - Chambon Cerzat	Allier	690107	2016250	2000	
Peyre	Allier	688327	2016663	14000	
Peyre aval	Allier	687750	2016750	3000	
Pic de Gournet	Allier	687315	2016735	10500	
Le Chausse - Saint Cirgues	Allier	684492	2016809	3500	
Le Monastère - Saint Cirgues	Allier	683760	2016840	2500	
Bar des Pêcheurs - Saint Cirgues	Allier	683995	2016995	4000	
Aval pont - Lavoute Chilhac	Allier	683891	2017053	6000	
Avai pont Lavoute Onimae	Ailiei	0000001	2017000	5000	

Chilhac - Les gardes  Gendarmerie - Lavoute Chilhac  Camping amont - Chilhac  Archaud - La plaine  Camping - Lavoute Chilhac  Aval barrage Moulin - Chilhac  Camping - Chilhac	Allier Allier Allier Allier Allier	686937 684273 687140 685260 684286	2017194 2017338 2017620 2017630	1000 1000 1500 7000				
Camping amont - Chilhac Archaud - La plaine Camping - Lavoute Chilhac Aval barrage Moulin - Chilhac	Allier Allier Allier	687140 685260	2017620 2017630	1500				
Archaud - La plaine Camping - Lavoute Chilhac Aval barrage Moulin - Chilhac	Allier Allier	685260	2017630					
Camping - Lavoute Chilhac Aval barrage Moulin - Chilhac	Allier			7000				
Aval barrage Moulin - Chilhac		684286	0047040					
,	A 11.	00 1200	2017643	6500				
Camping - Chilhac	Allier	685924	2017772	7500				
	Allier	686903	2017830	12000				
Archaud	Allier	685548	2017882	3500				
Amont ruisseau des Veissayres - Laboue	Allier	684682	2018976	5000				
Fraisse carrière - Le Chambon	Allier	684526	2020122	1500				
Les Hommer - Chazieux	Allier	683303	2020364	5500				
Escombelle amont - Chazieux	Allier	683820	2020493	8000				
Le Clot - Chazieux	Allier	682702	2020651	2500				
Base nautique - Saint Ilpize	Allier	682510	2022391	1500				
Confluence Fontaride - La Vialette - Jazindes	Allier	683508	2023402	2000				
La Vialette camping - Jazindes	Allier	683503	2023630	18500				
La Redonde	Allier	683345	2024430	6000				
Lomnède amont	Allier	683048	2024801	2000				
Lomnède aval	Allier	682964	2025060	3000				
Grand Champ amont	Allier	683361	2025779	4000				
Grand Champ aval	Allier	683439	2026031	6000				
Aval pont - Vieille Brioude	Allier	684109	2029592	4500				
La Bageasse - Vieille Brioude	Allier	684072	2031668	9500				
La Bageasse - Pont routier	Allier	684258	2032427	5500				
Allier : Senouire	- Issoire							
Fontannes Stades - Vieille Brioude	Allier	684350	2032994	1000				
Pont de Lamothe - Brioude	Allier	683925	2034147	8000				
Allevier	Allier	682823	2037552	1000				
Cote Rouge - Allevier	Allier	682468	2037885	2500				
Stade - Cohade	Allier	681867	2038762	3500				
Le Fouret - Azerat	Allier	681243	2040178	4000				
Azerat	Allier	681471	2040720	6500				
Les Granges	Allier	681192	2041062	2500				
La Plaine - Lubières	Allier	680394	2041600	5000				
Stade de Chappes	Allier	680349	2042292	3500				
Aval Pont - Vezézoux	Allier	678398	2044321	7500				
Brassac Camping	Allier	678425	2046265	6000				
Pont de Jumeaux	Allier	678145	2048072	8500				
Le Théron	Allier	677169	2049740	4000				
La Combelle - Cellamines	Allier	676633	2049806	3000				
Cellamines	Allier	676659	2049806	3000				
Saut du Loup	Allier	675576	2050860	6000				
Maison Blanche - Orsenette	Allier	674910	2052370	2500				
Pont Pakwski - Nonette	Allier	673602	2052394	5500				
Aval Maison Blanche - Orsenette	Allier	674390	2052410	4500				
Breuil sur Couze- Camping	Allier	672910	2052950	12000				
Château de Beaureceuil	Allier	673434	2055070	3500				
Les Pradeaux	Allier	674014	2057596	2500				
Sablière Gevillat	Allier	673444	2060419	4000				
Amont Pont Orbeil - Issoire	Allier	673368	2062135	1000				
		2,0000						
Allier en aval d	Allier en aval d'Issoire  Aval Pont Orbeil - Issoire  Allier en aval d'Issoire  Allier en aval d'Issoire  Allier 673054 2062388 1000							
	Allier							
Aval Pont Orbeil - Issoire	Allier Allier			1500				
Aval Pont Orbeil - Issoire Lieu dit Pont d'Orbeil	Allier	672807	2062951	1500 1500				
Aval Pont Orbeil - Issoire Lieu dit Pont d'Orbeil Perthus	Allier Allier	672807 671820	2062951 2063207	1500				
Aval Pont Orbeil - Issoire Lieu dit Pont d'Orbeil	Allier	672807	2062951					

Domaine de Sarlant-Confluence Palle - Le Clos	Allier	669367	2066577	10500	Ī
La Tuiellerie - Veineix	Allier	668880	2066972	2500	
Le Colombier de Charelonge - Coudes	Allier	669292	2068222	1500	
Zone d'activité de Pérache - Coudes	Allier	669068	2068360	1500	
Ancienne Usine Electique - Coudes	Allier	668470	2068400	3000	
Pont de Coudes	Allier	668268	2068575	10000	
Camping de Coudes	Allier	668287	2069066	22000	
Station épuration - Montpeyroux	Allier	668651	2069560	9500	
Soyat - Carrefour D1 la Chaux/Vic/Parentignat	Allier	668929	2070334	9500	
Aval ravin de Vizelle - Lachaux	Allier	668510	2070483	6000	
Chateau du Chadieu	Allier	668105	2071605	7000	
Brolac	Allier	668121	2072015	8000	
Le bois de Machou	Allier	667801	2072273	23500	
Ruines de Chazeron	Allier	667082	2073303	13000	
Aval pont des Goules - Longues - BF	Allier	667355	2073953	1500	
Longues - Charbonnier	Allier	668998	2074079	2500	
Longues	Allier	668370	2074136	3000	
Usine embouteillage - Ste Margerite	Allier	668955	2074427	4000	
Gymnase - Longues	Allier	667517	2074592	12000	
Vallon des Bouys	Allier	668786	2075728	2000	
Barrière du lot - Les Martres de Veyre	Allier	667597	2075986	3500	
Le Bateau - Mirefleurs	Allier	667408	2076816	7500	
Petit Vaure	Allier	667636	2077521	3000	
Camping Cournon - Amont	Allier	669053	2082895	2000	
Camping Cournon	Allier	668760	2083014	6000	
Route du stade	Allier	668505	2083323	7500	
Les Toises	Allier	668783	2083851	2500	
Camping de Dallet	Allier	670384	2086712	29000	
Amont pont Sncf de Pont du Chateau	Allier	670490	2087874	6500	
Aval pont Sncf de Pont du Chateau	Allier	670545	2088161	3000	
Pont du Château - Le Buisson aval	Allier	673280	2088515	3500	
Pont du Château - Le Buisson amont	Allier	672912	2088824	2500	
Pont du Château - Champ Réal	Allier	672364	2088971	1500	
Pont du Château - Les genevriers	Allier	672837	2091362	3500	
Pont du Château - Le bran	Allier	673471	2091730	3500	253 500
Alagnon: Amo	nt moulin Grand				
Le Pont du Vernet	Alagnon	653362	2015919	1500	
La Rouleyre	Alagnon	653498	2016135	7500	
Pont de Véze	Alagnon	653808	2017108	3500	
Gué Chassagnol	Alagnon	654854	2018330	6500	
Parking Les Routisses - Ravin de Viassière	Alagnon	655253	2018771	14000	
Batandier - amont stade	Alagnon	655353	2019837	8500	
Aval passerelle camping	Alagnon	655844	2019885	2500	
Pont - Ferrières St-Mary	Alagnon	656525	2020393	4000	
Ferrières St-Mary	Alagnon	656658	2020477	3000	
Cimetière - Rocher de St-Mary	Alagnon	657434	2020792	4000	
Amont ruisseau des Rotissier- Point 632	Alagnon	657850	2020876	1500	
Côtes de Selles	Alagnon	658562	2021600	6000	
Aire des Bugeanelles	Alagnon	658938	2021743	6000	
Aire de la Grange	Alagnon	658935	2022215	5000	
Pont Chapelle Vauclair	Alagnon	659780	2023230	4000	
Aval Chapelle Vauclair	Alagnon	659927	2023503	2000	
Les Prades	Alagnon	660092	2023831	2000	
Peyreneyre	Alagnon	660594	2024471	9500	
Aire de St Sauveur	Alagnon	661136	2025134	4500	
Molompize - amont pont	Alagnon	662099	2025606	2500	

Molompize	Alagnon	662141	2025727	6500	]
Camping Molompize	Alagnon	662664	2026096	1500	
Aurouze	Alagnon	663924	2026899	4000	
La Roche - Passerelle	Alagnon	664447	2027197	2500	Ī
Amont Verdier	Alagnon	665550	2027201	1000	1
La Pellière des Italiens	Alagnon	665969	2027400	2500	Ī
Amont Micro de Courcelle	Alagnon	666498	2027571	5500	Ī
Aval barrage camping	Alagnon	667231	2027825	2000	Ī
Pont RN	Alagnon	667336	2028219	6500	Ī
Amont passerelle de Massiac	Alagnon	667382	2028368	1000	Ī
Aval passerelle Massiac	Alagnon	667353	2028460	7500	138500
Alagnon : mou	ulin Grand - Chambe	zon			
Usine - Massiac	Alagnon	667164	2028811	1000	
Le verger de Massiac	Alagnon	667268	2028909	4500	
Les Graveiras	Alagnon	667428	2029487	1500	
Barrage moulin de notre dame	Alagnon	667331	2029703	2000	
Aval Pont - Amont Ouche	Alagnon	666962	2030485	3000	
Babory Aval pont	Alagnon	666570	2034926	1500	
Babory confluence Sianne	Alagnon	666653	2035169	3500	
Stade du Babory	Alagnon	667601	2036113	3500	
Bois de Marthe amont	Alagnon	667728	2036780	2000	
Bois de Marthe aval	Alagnon	667927	2036906	2500	
A tout va bien	Alagnon	668240	2037450	8500	
Brugeilles	Alagnon	668049	2038096	2000	
Le Dinfaret	Alagnon	668820	2038990	4000	
Fontaine du curé	Alagnon	669293	2039206	1500	
Aval barrage Chambon	Alagnon	668427	2039301	5500	
Le Chambon	Alagnon	668456	2039356	3000	
Lanau	Alagnon	669155	2040124	8000	
Le Bateau - St Léotoing	Alagnon	668867	2040382	2000	
Ruisseau de la roche	Alagnon	669013	2040753	1000	
St Michel - Léotoing	Alagnon	669282	2041066	3000	
Planzol	Alagnon	670183	2041588	7000	
La Plagne	Alagnon	669741	2041858	4500	
Amont Viaduc Planzol	Alagnon	670564	2041935	1000	
Aval Viaduc Rocher de la photo	Alagnon	671356	2041942	3000	79000
Alagnon	: Aval Chambezon				
Lemdes aval usine Chambezon	Alagnon	672090	2042616	7000	<u> </u>
Lemdes aval ancien réservoir	Alagnon	672775	2043025	25000	<u> </u>
Lemdes aval grand Pont	Alagnon	673001	2043761	10500	1
Lemdes Aval Pont autoroute	Alagnon	673675	2044382	4000	1
La Combelle Aval Barrage	Alagnon	674996	2049377	9000	1
La Combelle Le Moulin de la Roche	Alagnon	675343	2049905	6500	
La Combelle Costilles	Alagnon	675220	2050247	4500	66 500